

Charte de modération des réseaux sociaux

Les pages des réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) sont gérées par le service de communication de la Communauté de communes du Pays Meslay Grez.

Les utilisateurs sont libres de publier, de commenter, de partager et de réagir sur ces pages mais dans la bienveillance et le respect des règles de bonne conduite.

Il est strictement interdit de publier :

- Toute incitation ou attaque liée à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciste, xénophobe, homophobe ou révisionniste
- Les commentaires insultants, injurieux, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants
- Les commentaires à des fins publicitaires
- Les commentaires à caractère pornographique, obscène, diffamatoire ou dénigrant à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales, toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales
- Les conversations ou photos privées sur la page ou le mur, la diffusion de coordonnées privées (adresse email, adresse postale, numéro de téléphone, données bancaires etc...)
- Les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes (spam), sans apport particulier pour les échanges, propos infondés

Des propos ou des commentaires qui ne respectent pas les règles de bonne conduite seront supprimés. D'ailleurs, les modérateurs de page ont le droit de bannir certains utilisateurs.

Nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- Utilisez la langue française en veillant à la compréhension du message par tous
- Veillez à ce que votre message soit bien en rapport avec le sujet abordé
- Ne postez pas plusieurs fois le même commentaire
- N'utilisez pas les MAJUSCULES qui nuisent à la courtoisie des échanges

Nous vous remercions de votre attention



www.paysmeslaygrez.fr

